



SYNTHÈSE DES ENJEUX

# ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA MATHEYSINE

2025



### Qu'est-ce qu'une Espèce Exotique Envahissante (EEE) ?

Pour être considéré comme « plante exotique envahissante », un taxon (espèce ou sous-espèce), répond à plusieurs critères (conformément aux définitions de l'IUCN ou du Conseil de l'Europe) :

- introduit par l'homme hors de son aire de répartition naturelle (volontairement ou fortuitement) et dont l'introduction est postérieure à 1492 ;
- naturalisé : capable de se reproduire et de se disséminer spontanément dans un écosystème donné avec une dynamique démographique positive (Munoz F, 2010) ;
- dont l'implantation et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences négatives d'un point de vue écologique et/ou économique et/ou sanitaire et/ou sur la sécurité des biens et des personnes. De ce fait, cette définition exclut les espèces utilisées uniquement à des fins agricoles ou horticoles (ex : maïs, soja...) qui ne parviennent pas à se maintenir en dehors des parcelles exploitées. De même les espèces dites « messicoles » sont également exclues.

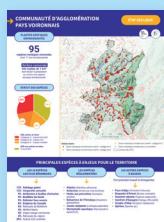
### Réglementation

Les articles L 411-5 et L411-6 du code de l'environnement ainsi que l'arrêté du 14 février 2018 (complété par ceux du 10 mars 2020 et du 2 mars 2023) interdisent l'introduction dans le milieu naturel [...] et sur le territoire national, la détention, le transport, le colportage, l'utilisation, l'échange, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout spécimen vivant d'une liste d'espèces définies au niveau européen. Ces espèces sont listées page suivantes et indiquées en **rouge** dans le tableau des actions.

Certaines espèces sont aussi réglementées au titre du code de la santé publique. Un arrêté départemental précise les obligations et modalités de lutte pour ces espèces en particulier (**Ambrosia artemisiifolia L.** ; **Ambrosia trifida L.**)

### Ce document contient :

- une fiche « état des lieux » ;
- une fiche « prioriser les actions » ;
- la liste complète des espèces de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale ;
- qui informer ?



- La fiche « état des lieux » comprend des statistiques générales sur la présence des EEE, les statuts des espèces recensées sur le territoire ainsi que la liste des espèces réglementées.
- Une carte présente la répartition des EEE sur le territoire. Elle compile les données transmises par de nombreux partenaires (Tela botanica, le SymBHI, le département de l'Isère, Biodiv'Aura, Lo Parvi...). Le diagramme en bas de la fiche présente la part des dix espèces exotiques envahissantes avérées les plus présentes sur le territoire.



- La fiche « prioriser les actions » se présente sous la forme d'un tableau indiquant pour chaque espèce ou groupe d'espèces, le type d'action à entreprendre, quels milieux sont à cibler en priorité et des sites d'alerte sur lesquels l'espèce a été recensée.



- Les espèces présentes sur le territoire de la collectivité sont listées en fin de document. Le statut de l'espèce issu de la liste départementale est indiqué : A, B ou C pour les espèces exotiques envahissantes avérées selon leur niveau d'impact ; D pour les espèces émergentes et E pour les espèces non envahissantes. D1 et E1 correspondent aux espèces présentes sur le territoire de l'Isère tandis que D2 et E2 correspondent aux espèces non recensées sur le territoire départemental lors de la rédaction de la liste.

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA MATHEYSINE

ÉTAT DES LIEUX



## PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

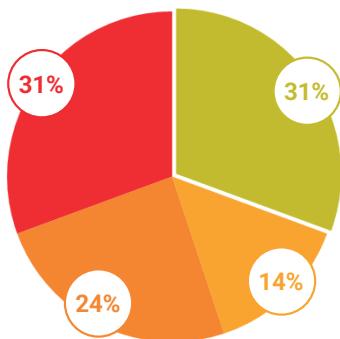
**59**

espèces exotiques recensées  
dont 10 non envahissantes

### Surface concernée

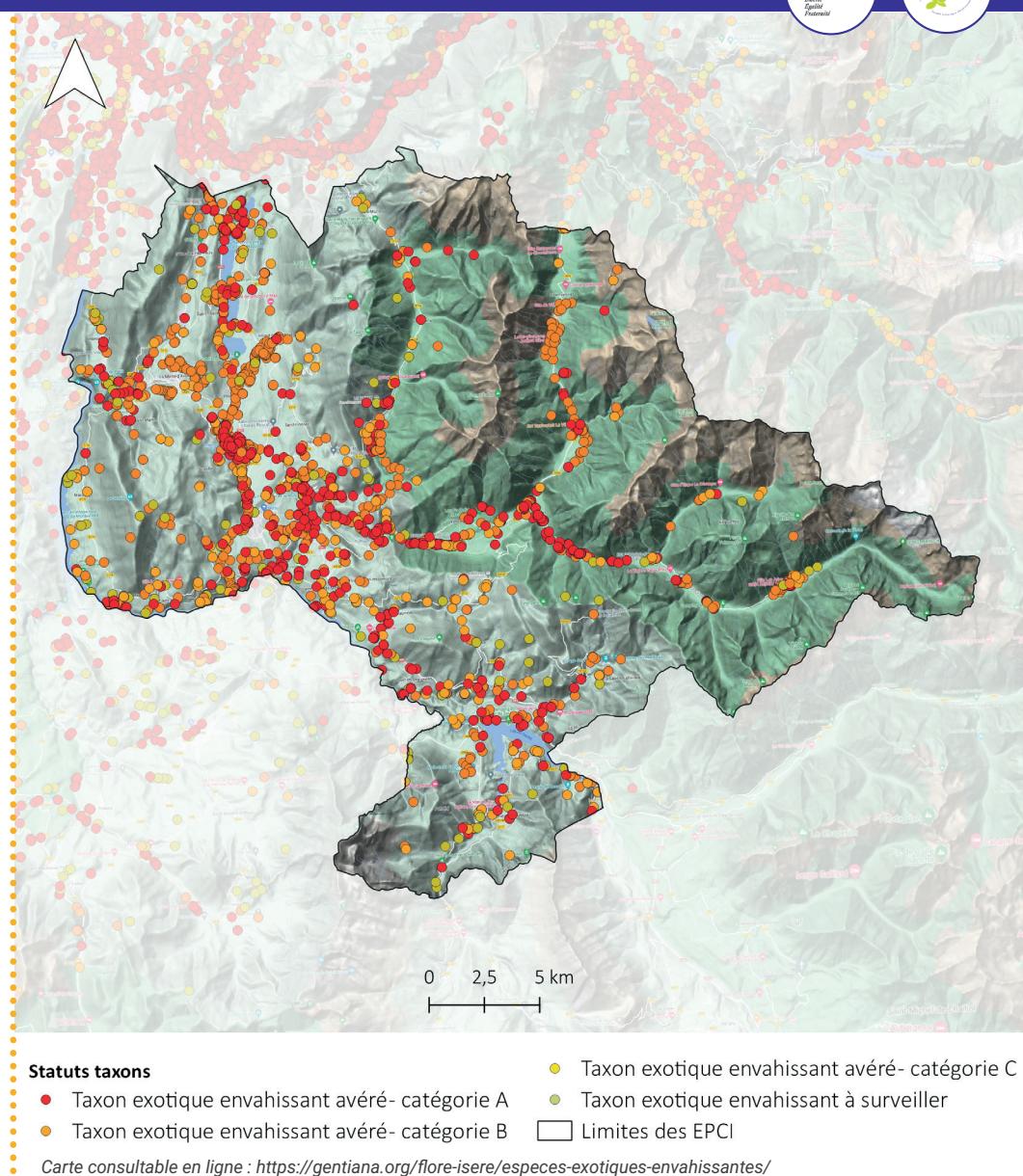
809 mailles de 1 km<sup>2</sup>  
dont 41,41 % présentant  
au moins une espèce  
exotique envahissante

### STATUT DES ESPÈCES



**EEE avérée en Isère**  
Catégorie A : impact très fort  
Catégorie B : impact fort  
Catégorie C : impact modéré

**EEE non avérée en Isère**  
À surveiller



## PRINCIPALES ESPÈCES À ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

### LES 10 ESPÈCES LES PLUS RÉPANDUES

- ↓
- 16% Mélilot blanc
  - 15% Roquette d'Orient
  - 10% Robinier faux-acacia
  - 10% Vergerette annuelle
  - 7% Érigéron du Canada
  - 7% Berce du Caucase
  - 6% Buddléia de David
  - 3% Renouée de Bohême
  - 3% Ambroisie
  - 3% Renouée du Japon
  - 20% Autres espèces exotiques envahissantes avérées

### LES ESPÈCES RÉGLEMENTÉES

- ↓
- Ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*)
  - Ambroisie (*Ambrosia artemisiifolia*)
  - Berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*)
  - Balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*)

### LES AUTRES ESPÈCES À ENJEUX

Fort potentiel invasif et émergentes

- ↓
- Brome sans arêtes (*Bromopsis inermis*)
  - Roquette d'Orient (*Bunias orientalis*)
  - Balsamine de Balfour (*Impatiens balfourii*)
  - Vigne-vierge commune (*Parthenocissus inserta*)

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA MATHEYSINE

PRIORISER LES ACTIONS



## ACTIONS PRIORITAIRES

ESPÈCE	ACTION À ENTREPRENDRE	SITES SUR LESQUELS L'ESPÈCE A ÉTÉ RECENSÉE
<b>ESPÈCES À FORT ENVAHISSEMENT (&gt; 30 % DE MAILLE DE PRÉSENCE) ↓</b>		
Roquette d'Orient ( <i>Bunias orientalis</i> )	Cibler les milieux à enjeux : zones humides, prairies d'intérêt. Espèce très problématique en prairie et cultures une fois installée	ENS du marais de la Mure, marais des Allards

## ENVAHISSEMENT INTERMÉDIAIRE ↓

Robinier faux-acacia ( <i>Robinia pseudoacacia</i> )	Cibler les milieux à enjeux : boisements humides, pelouses et coteaux secs	Le long de la Bonne
Berce du Caucase ( <i>Heracleum mantegazzianum</i> )	Cibler les milieux à enjeux, surveiller la colonisation et agir dès l'apparition de nouvelles stations. Sensibiliser le grand public sur ces espèces aussi utilisées en ornement.	
Buddléia de David ( <i>Buddleja davidii</i> )	Cibler les milieux à enjeux : zones humides	Le long de la Bonne, le Béranger, la Malsanne, la Roizonne, zone humide de la Traverse
Renouées ( <i>Reynoutria x bohemica</i> ; <i>Reynoutria japonica</i> )	Cibler les milieux à enjeux : zones humides	Étangs du Crey et de la Centrale, la Roizonne
<b>Ambroisie (<i>Ambrosia artemisiifolia</i>)</b>	Voir arrêté préfectoral	
Solidages ( <i>Solidago gigantea</i> , <i>S. canadensis</i> )	Cibler les milieux à enjeux : zones humides	Fontaine pelouse, Pontcharra, les marais

## ENVAHISSEMENT FAIBLE (< 5% DE MAILLE DE PRÉSENCE) ↓

Asters américains ( <i>Symphyotrichum x salignum</i> , <i>S. novae-angliae</i> )	Cibler les secteurs à enjeux : zones humides	Le long du Drac, tuffière de Savaux, marais de la Citadelle, marais de la Mure Sud, zone humide des Théneaux
Vigne-vierge commune ( <i>Parthenocissus inserta</i> )	Cibler les milieux à enjeux : boisements humides (peupleraies, aulnaies)	Long de la Bonne, marais des Gonothéaumes, marais des Allards et du marais de la Pivodiére
<b>Balsamine de Balfour (<i>Impatiens balfourii</i>)</b>	Surveiller les milieux humides à enjeux : berges des cours d'eaux, ripisylves	Bonne Amont, Malsanne et Roizonne
Lampsane intermédiaire ( <i>Lapsana communis</i> subsp. <i>intermedia</i> )	Surveiller la colonisation de milieux à enjeux forts et notamment les pelouses sèches	
Balsamine de l'Himalaya ( <i>Impatiens glandulifera</i> ) Ailante glanduleux ( <i>Ailanthus altissima</i> )	Cibler les milieux à enjeux, surveiller la colonisation et agir dès l'apparition de nouvelles stations. Sensibiliser le grand public sur ces espèces aussi utilisées en ornement.	

ESPÈCE	ACTION À ENTREPRENDRE	SITES SUR LESQUELS L'ESPÈCE A ÉTÉ RECENSÉE
Brome sans arêtes ( <i>Bromopsis inermis</i> )	Surveiller et agir dès l'apparition et la propagation en milieux prairiaux (pelouses sèches)	
Erable négundo ( <i>Acer negundo</i> )	Cibler les milieux à enjeux : ripisylves et boisements alluviaux	
Jacinthe d'eau ( <i>Pontederia crassipes</i> )	Espèce très envahissante et dommageable pour les milieux humides : vérifier la donnée qui est assez ancienne et agir selon l'envahissement par arrachage	

### ACTIONS SECONDAIRES

Mélilot blanc ( <i>Melilotus albus</i> )	Surveiller son impact potentiel dans les milieux prairiaux (pelouses sèches) et alluviaux (bancs de galets)	
Séneçon du Cap ( <i>Senecio inaequidens</i> )	Surveiller son impact potentiel dans les milieux prairiaux (pelouses sèches) et alluviaux (bancs de galets), actuellement semble plutôt présent en milieux anthropiques	
Jonc tenu ( <i>Juncus tenuis</i> )	Surveiller son impact potentiel sur les grèves exondées des étangs et les milieux humides	
Consoude de Russie ( <i>Sympphytum x uplandicum</i> )	Cibler les milieux à enjeux, peut former des populations denses en prairies mésophiles, fossés et mégaphorbiaies	
Cotonéaster horizontal ( <i>Cotoneaster horizontalis</i> )	Cibler les milieux à enjeux : pelouses et coteaux secs (contribute à la fermeture de ces milieux)	Combe de Ribaudier
Lupin royal ( <i>Lupinus x regalis</i> )	Surveiller son impact sur les milieux prairiaux	
Paspale dilaté ( <i>Paspalum dilatatum</i> )	Espèce dont l'impact sur les zones humides est à préciser	
Laurier-cerise ( <i>Prunus laurocerasus</i> )	Surveiller la colonisation et agir dans les milieux à enjeux : boisements d'intérêt	
Symphorine à fruits blancs ( <i>Symporicarpos albus</i> )	Surveiller la colonisation sur le territoire	



*Heracleum mantegazzianum*



*Impatiens balfourii*



*Pathenocissus inserta*



*Bunias orientalis*

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA MATHEYSINE

LISTES DES EEE RECENSÉES



NOM FRANÇAIS	NOM SCIENTIFIQUE	STATUT	% MAILLES PRÉSENCE
--------------	------------------	--------	--------------------

## ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES AVÉRÉES ↓

Ailante glanduleux	<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle, 1916	A	0,25
Amarante hybride	<i>Amaranthus hybridus</i> L., 1753	B	1,11
Amarante réfléchie	<i>Amaranthus retroflexus</i> L., 1753	B	1,73
Ambroisie	<i>Ambrosia artemisiifolia</i> L., 1753	A	3,46
Armoise annuelle	<i>Artemisia annua</i> L., 1753	B	0,12
Armoise des Frères Verlot	<i>Artemisia verlotiorum</i> Lamotte, 1877	A	2,47
Aster à feuilles de saule	<i>Symphyotrichum x salignum</i> (Willd.) G.L.Nesom, 1995	A	2,22
Balsamine de Balfour	<i>Impatiens balfourii</i> Hook.f., 1903	A	1,48
Balsamine de l'Himalaya	<i>Impatiens glandulifera</i> Royle, 1833	A	0,74
Berce du Caucase	<i>Heracleum mantegazzianum</i> Sommier & Levier, 1895	B	6,92
Bident à fruits noirs	<i>Bidens frondosa</i> L., 1753	B	0,12
Brome sans arêtes	<i>Bromopsis inermis</i> (Leyss.) Holub, 1973	C	0,37
Buddléia de David	<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	A	6,80
Cotonéaster horizontal	<i>Cotoneaster horizontalis</i> Decne., 1879	C	0,25
Erable négundo	<i>Acer negundo</i> L., 1753	B	0,12
Érigéron de Sumatra	<i>Erigeron sumatrensis</i> Retz., 1810	A	0,62
Érigéron du Canada	<i>Erigeron canadensis</i> L., 1753	A	7,29
Hémérocalle fauve	<i>Hemerocallis fulva</i> (L.) L., 1762	C	0,12
Lampsane intermédiaire	<i>Lapsana communis</i> subsp. <i>intermedia</i> (M.Bieb.) Hayek, 1931	B	1,48
Lilas	<i>Syringa vulgaris</i> L., 1753	B	0,74
Lupin royal	<i>Lupinus x regalis</i> Bergmans, 1924	C	0,25
Mélilot blanc	<i>Melilotus albus</i> Medik., 1787	C	17,06
Mousse cactus	<i>Campylopus introflexus</i> (Hedw.) Brid., 1819	C	0,12
Onagre bisannuelle	<i>Oenothera biennis</i> L., 1753	B	0,37
Renouée de Bohême	<i>Reynoutria x bohemica</i> Chrtk & Chrtková, 1983	A	3,58
Renouée du Japon	<i>Reynoutria japonica</i> Houtt., 1777	A	3,09
Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	A	10,75
Roquette d'Orient	<i>Bunias orientalis</i> L., 1753	B	15,95
Séneçon du Cap	<i>Senecio inaequidens</i> DC., 1838	A	1,36
Solidage du Canada	<i>Solidago canadensis</i> L., 1753	B	0,25
Solidage géant	<i>Solidago gigantea</i> Aiton, 1789	A	2,84
Sumac de Virginie	<i>Rhus typhina</i> L., 1756	C	0,12
Vergerette annuelle	<i>Erigeron annuus</i> (L.) Desf., 1804	B	10,26
Vigne-vierge commune	<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch, 1922	A	1,61

## ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISANTES À SURVEILLER ↓

Alysse blanche	<i>Berteroa incana</i> (L.) DC., 1821	D1	0,37
Brome purgatif	<i>Ceratochloa cathartica</i> (Vahl) Herter, 1940	D1	0,25
Consoude de Russie	<i>Symphytum x uplandicum</i> Nyman, 1855	D1	0,49
Crépide sacrée	<i>Crepis sancta</i> (L.) Bornm., 1913	D1	3,09
Galinsoga quadriradié	<i>Galinsoga quadriradiata</i> Ruiz & Pav., 1798	D1	0,62
Impatiente à petites fleurs	<i>Impatiens parviflora</i> DC., 1824	D1	0,12
Jacinthe d'eau	<i>Pontederia crassipes</i> Mart., 1823	D2	0,12
Jonc tenu	<i>Juncus tenuis</i> Willd., 1799	D1	0,74
Laurier-cerise	<i>Prunus laurocerasus</i> L., 1753	D1	0,12
Matricaire fausse camomille	<i>Matricaria discoidea</i> DC., 1838	D1	3,58
Millet capillaire	<i>Panicum capillare</i> L., 1753	D1	1,73
Oxalis droit	<i>Oxalis stricta</i> L., 1753	D1	0,49
Passerage de Virginie	<i>Lepidium virginicum</i> L., 1753	D1	0,12
Pin noir d'Autriche	<i>Pinus nigra</i> J.F.Arnold, 1785	D1	3,83
Symphorine à fruits blancs	<i>Symporicarpos albus</i> (L.) S.F.Blake, 1914	D1	0,12

## QUI INFORMER ?

J'AI OBSERVÉ DE L'AMBROISIE



Je signale la présence de cette espèce grâce à la plateforme signalement ambroisie : [signalement-ambroisie.atlasante.fr](https://signalement-ambroisie.atlasante.fr)

J'AI OBSERVÉ UNE ESPÈCE EXOTIQUE  
ÉMERGENTE SUR LE TERRITOIRE ISÉROIS



Je contacte Gentiana : [gentiana@gentiana.org](mailto:gentiana@gentiana.org)

J'AI UNE INTERROGATION SUR UNE  
ESPÈCE (ÉCOLOGIE, MOYEN DE LUTTE...)



Je consulte le Centre de ressources « Espèces Exotiques Envahissantes » : [especes-exotiques-envahissantes.fr](http://especes-exotiques-envahissantes.fr)

Je consulte le site internet de Gentiana et ses ressources documentaires : [gentiana.org/flore-isere/especes-exotiques-envahissantes](http://gentiana.org/flore-isere/especes-exotiques-envahissantes)

J'AI UNE INTERROGATION  
SUR LA LÉGISLATION EN ISÈRE



Je consulte le site de la Direction Départementale Territoriale de l'Isère : [www.isere.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Especes-envahissantes/Groupe-de-travail-Espes-Exotiques-Envahissantes-Flore](http://www.isere.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Especes-envahissantes/Groupe-de-travail-Espes-Exotiques-Envahissantes-Flore)

Pour en savoir plus sur la liste des plantes exotiques envahissantes de l'Isère :

Kopf M. Gaber C. Gourgues F., (2023). Plantes exotiques envahissantes de l'Isère. Volet 1 : liste hiérarchisée et statuts. Gentiana, société botanique dauphinoise. 46 p. + annexes

Cette synthèse des enjeux sur les Espèces Exotiques Envahissantes a été rédigée en 2025 par Gentiana.  
Mise en page : Marion Sanz



GENTIANA Société botanique dauphinoise D.Villars  
MNEI, 5 place Bir Hakeim 38000 GRENOBLE  
04 76 03 37 37 • <https://gentiana.org/>